



Régularisation de situation vis à vis des impôts

Par **Cédric**, le **25/01/2010** à **18:58**

Bonjour,

J ai besoin d aide... Ma question va vous paraitre ahurissante... J ai 36 ans et travaille depuis mes 18 ans et a ce jour, je n ai déclaré qu une seule fois mes revenus aux impôts, je devais avoir 20 ans et n avait pas été imposable.. Je ne sais comment me qualifier mais je ne suis pas malhonnête, je n ai jamais eu de salaire exorbitant, cela fait des années que j ai énormément de mal a subvenir financièrement a un train de vie "correct".. Et le fait de ne pas déclarer mes ressources a toujours relevé du fait que je ne puisse régler mes impôts et que je n ai jamais reçu de feuille d impôts.. Navré si je vous parais confus, j aimerais régulariser ma situation mais j ai peur d aller en prison, je suis père d un petit garçon de 2 ans et beau père de 2 autres de 6 et 9 ans. Je ne sais ou et a qui m adresser, j espère que vous pourrez me venir en aide.. Merci..

Par **Patricia**, le **27/01/2010** à **19:59**

Bonsoir,

Je vous conseille de prendre rendez-vous dès que possible avec le percepteur de votre Centre des Impôts le plus proche de votre domicile.

Voir coordonnées et adresse sur le net ou dans votre annuaire.

Restez clair, net et surtout honnête (de bonne foi) lors de votre entretien.

N'oubliez pas de lui apporter tous vos justificatifs de revenus des années concernées.

Sachez que toute déclaration fiscale doit être établie et envoyée.
Imposable ou pas, même pour 1 euro ou quelques centimes, vous êtes tenu
et obligé de le déclarer au fisc.....
Vous aurez un redressement pour les années imposables, majorées de 10%
de pénalités de retard.

"Y' a pas mort d'homme"
Donc rassurez-vous pour la prison..., elles sont déjà assez "surpeuplées" pour des faits bien
plus graves.

[s]P.S.[/s] :
Rien d'ahurissant ni de choquant sur le forum.
Nous sommes ici pour renseigner selon nos compétences et disponibilités
sans jugement ni leçon de morale.
Si vous souhaitez d'autres renseignements, n'hésitez pas.

Par **Cédric**, le **27/01/2010** à **20:22**

Bonsoir Patricia, merci beaucoup de m avoir répondu, je vais (avec appréhension je l avoue)
suivre votre conseil. Je ferais peut être suite de ma question après l entretien avec mon
percepteur.. Merci.. Cédric